CONDITIONS GÉNÉRALES DES

CARTES-CADEAU 407 ETR

L'accord suivant décrit les conditions générales qui s'appliquent à la carte-cadeau 407 ETR en Ontario entre vous et 407 ETR (« nous », « notre », « nos »).

En utilisant votre carte, vous acceptez les conditions générales de cet accord. Veuillez conserver une copie de cet accord pour vos dossiers. Les conditions générales du présent contrat régiront l'utilisation de la carte par vous ou par toute autre personne qui détient ou utilise la carte, que celle-ci soit ou non autorisées par vous.

Remarques importantes

La carte-cadeau 407 ETR (« la carte » ou « votre carte ») est distribuée par nous est n'est pas actuellement offerte à la vente.

L'autoroute 407 ETR est entièrement située en Ontario et exclusivement exploitée en Ontario. Votre carte ne peut être utilisée qu'en Ontario. Par conséquent, le présent accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables, nonobstant toute règle de conflit de lois.

Utilisation de la carte

La carte est distribuée par nous. Elle n'est pas actuellement offerte à la vente. L'utilisation de la carte se limite à effectuer un paiement sur un compte 407 ETR et ce paiement peut uniquement être effectué en ligne au https://www.407etr.com/fr.

Aucun compte de dépôt, ligne de crédit ou protection contre les découverts n'est associé à la carte. Sauf disposition contraire de la loi ou autorisée par cet accord, tout montant sur votre carte n'est pas remboursable et ne peut être échangé contre de l'argent. Aucun intérêt, aucun dividende ni aucun autre bénéfice ne vous sera versé ou crédité pour la valeur de la carte. Aucune carte de crédit, ligne de crédit, protection contre les découverts ou compte de dépôt n'est associé à votre carte. La valeur associée à la carte n'est pas assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter le paiement d'une carte ou encore de limiter l'utilisation d'une carte si nous avons des raisons de croire que son usage est non autorisé, frauduleux ou encore illégal. Tous les montants figurant sur votre carte sont détenus et libellés en dollars canadiens.

Frais de service et expiration

Aucun frais, y compris les frais d'activation, d'utilisation ou d'entretien ne sont applicables. Votre carte n'expire pas.

Reçus et relevés

Vous ne recevrez pas un relevé des opérations détaillées de la carte. Vous pouvez consulter le solde de la carte en ligne sur notre site web: www.407etr.com/fr. Les paiements effectués avec votre carte s'affichent également sur votre facture lorsque la carte est utilisée pour effectuer un paiement sur un compte 407 ETR. Veuillez vérifier et conserver vos détails de paiement pour chaque transaction afin de vous assurer que le solde de votre compte est correct. Vous devrez produire vos détails de paiement en cas de litige relatif à un compte ou au solde de la carte.

Erreurs de facturation et corrections

407 ETR se réserve le droit d'ajuster et de corriger le solde de votre compte dans le cas où nous croyons qu'une erreur administrative, de facturation ou de comptabilité s'est produite. Si vous avez des questions concernant toute transaction ou correction, ou si vous contestez toute transaction ou correction qui a été portée sur votre carte, veuillez appeler notre service à la clientèle au 1-888-407-0407. Nous ne serons pas responsables des erreurs de facturation, à moins que vous ne nous en avisiez dans les soixante (60) jours de la date de la transaction en question. Veuillez surveiller de près vos transactions et vos soldes de compte.

Responsabilité pour les transactions non autorisées

Votre carte doit être traitée comme de l'argent comptant. Vous êtes responsable de toutes les transactions associées à votre carte, y compris les transactions non autorisées. Vous n'aurez pas droit à un remboursement ou à une carte de remplacement si votre carte est perdue, volée ou détruite.

Politique de confidentialité

Veuillez consulter nos politiques et nos pratiques concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels. Notre politique de confidentialité peut être consultée au www.407etr.com/about/privacy-policy.html ou en appelant notre service à la clientèle au 1-888-407-0407 pour en demander une copie par la poste.

Modifications au présent accord

Nous pouvons modifier les conditions générales du présent contrat à tout moment, y compris les droits ou obligations que vous ou nous pouvons avoir. Nous publierons les conditions générales de l'accord modifié sur notre site web. Conformément à la loi applicable, toute modification entrera en vigueur au moment où nous publierons l'accord modifié sur notre site web ou comme indiqué dans notre avis. Sauf indication contraire, la modification s'appliquera à vos cartes existantes et futures. Nous considérons que vous avez accepté les modifications si vous utilisez votre carte après un tel avis.

Nous pouvons suspendre ou résilier le présent contrat en totalité ou en partie à tout moment et pour n'importe quelle raison ou même sans raison sans préavis ni obligation envers vous, y compris en relation avec la résiliation du programme de carte. Si nous résilions cet accord sans raison, nous rembourserons ou émettrons des crédits équivalents au solde de votre carte.

Loi applicable

Cet accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables, nonobstant toute règle de conflit de lois.

Arbitrage

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE SECTION. CELLE-CI PEUT AVOIR UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS. ELLE PRÉVOIT LA RÉSOLUTION DE LA PLUPART DES LITIGES PAR L'ARBITRAGE PLUTÔT QUE PAR PROCÈS DEVANT LES TRIBUNAUX OU RECOURS COLLECTIF. L'ARBITRAGE EST FINAL ET OBLIGATOIRE ET SOUMIS À UNE RÉVISION TRÈS LIMITÉE PAR LA COUR. CETTE CLAUSE D'ARBITRAGE SURVIVRA À LA RÉSILIATION DU PRÉSENT ACCORD.

Arbitrage obligatoire

Cette disposition doit être interprétée de façon générale pour englober tous les litiges ou réclamations découlant de notre relation. Tout litige ou réclamation présenté par vous contre nous (ou contre l'une de nos filiales, sociétés mères ou sociétés affiliées) découlant de la présente convention ou de votre utilisation de la carte (qu'il soit fondé sur un contrat, un délit civil, une loi, une fraude, une déclaration inexacte ou toute autre théorie juridique) sera résolu par arbitrage obligatoire, cependant : (a) vous pouvez présenter des réclamations au tribunal des petites créances si elles sont admissibles à une audience par ce tribunal, ou (b) vous ou nous pouvons choisir de présenter des réclamations devant un tribunal si elles se rapportent exclusivement au recouvrement de toute dette que vous avez envers nous. Cependant, même pour les réclamations qui peuvent être présentées devant les tribunaux, vous et nous renonçons à tous les recours pour dommages-intérêts punitifs et à tout droit de poursuivre des réclamations sur une base collective ou représentative.

Procédures d'arbitrage

Vous devez d'abord nous présenter toute réclamation ou contestation en communiquant avec notre service à la clientèle afin de nous permettre de résoudre le différend. Vous pouvez demander l'arbitrage si votre réclamation ou différend ne peut être résolu dans les soixante (60) jours. L'arbitrage de tout litige ou réclamation doit être effectué conformément à la Loi sur l'arbitrage (Ontario) telle que modifiée par la présente entente. Sauf si vous et nous y consentons autrement, tout arbitrage aura lieu à Toronto, en Ontario, et se déroulera en langue anglaise. Un arbitre ne peut pas accorder de mesure réparatoire au-delà de, ou contrairement à, ce que prévoit le présent accord, ordonner la consolidation ou l'arbitrage pour l'ensemble du groupe ou de la représentation, ou encore accorder des dommages-intérêts punitifs ou autres dommages hormis les dommages-intérêts compensatoires de la partie

gagnante. L'arbitre peut cependant accorder à titre individuel des dommages-intérêts prévus par la loi et ordonner une mesure de redressement injonctive ou déclaratoire en vertu d'une loi sur la protection des consommateurs applicable. Tout arbitrage sera confidentiel et ni vous ni nous ne pouvons révéler l'existence, le contenu ou les résultats d'un arbitrage, à l'exception de ce qui peut être exigé par la loi ou aux fins de l'exécution de la sentence arbitrale. Le jugement sur toute sentence arbitrale peut être introduit devant tout tribunal compétent. Si une partie de la présente clause d'arbitrage est déterminée par un tribunal comme étant inapplicable ou non valable, les autres dispositions conservent leur plein effet.

Coûts de l'arbitrage

Tous les frais administratifs et les frais d'un arbitrage seront répartis également entre vous et nous. Dans chaque arbitrage, chaque partie assumera les frais de ses propres avocats, experts, témoins et préparation et présentation de preuves à l'arbitrage.

Renonciation aux demandes de dommages-intérêts punitifs et aux recours collectifs

En concluant cet accord, vous et nous renonçons à certains droits de contester les différends devant les tribunaux. Si, pour une raison quelconque, cette clause d'arbitrage est réputée inapplicable ou invalide, vous et nous renonçons tous les deux, dans toute la mesure permise par la loi, à toute demande visant à recouvrer des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires et tout droit de poursuivre toute demande sur une base collective ou consolidée ou à titre de représentant.

Exclusions et limites de responsabilité

407 ETR NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION DE TOUTE NATURE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LA CARTE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE OU DE NON-INFRACTION, OU TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE L'USAGE DU COMMERCE, DU COURS DE TRANSACTION OU DES MODALITÉS D'EXÉCUTION. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES, SI BIEN QUE CELA PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. 407 ETR NE DÉCLARE PAS ET NE GARANTIT PAS QUE VOTRE CARTE SERA TOUJOURS ACCEPTÉE OU QUE LE PROGRAMME DE CARTE SERA TOUJOURS ACCESSIBLE.

DANS LE CAS OU 407 ETR OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES SONT TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOUS ÊTES SEULEMENT AUTORISÉ À RÉCUPÉRER LES DOMMAGES RÉELS ET DIRECTS ET CES DOMMAGES NE DÉPASSENT PAS LE DERNIER SOLDE DE VOTRE CARTE AVANT QUE CES DOMMAGES N'AIENT EU LIEU. 407 ETR ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES D'UN QUELCONQUE DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL OU PUNITIF (Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE PROFIT, DE REVENU, D'UTILISATION OU DE DONNÉES) DÉCOULANT DE CET ACCORD OU ÉTANT DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT EN LIEN AVEC CET ACCORD, QUE CE SOIT EN RAISON D'UN CONTRAT (Y COMPRIS LA VIOLATION FONDAMENTALE), D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y

COMPRIS LA NÉGLIGENCE ACTIVE, PASSIVE OU IMPUTÉE), LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU SUR TOUTE AUTRE BASE, MÊME SI NOUS OU NOS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS AVONS ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS, 407 ETR OU SES FILIALES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ OU DE LA MODIFICATION, DU VOL OU DE LA DESTRUCTION D'UNE CARTE CAUSÉ PAR UN ACCIDENT, UNE MAUVAISE UTILISATION OU DES MOYENS OU DES DISPOSITIFS FRAUDULEUX PAR VOUS OU PAR TOUT TIERS, OU À LA SUITE DE TOUT RETARD OU ERREUR RÉSULTANT DE TOUTE CIRCONSTANCE AU-DELÀ DE NOTRE CONTRÔLE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, SI BIEN QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

Cessation

Nous pouvons céder cet accord en totalité ou en partie sans vous en aviser. Nous sommes alors libérés de toute responsabilité. Le cessionnaire a les mêmes droits et obligations que le cédant et s'engage par écrit à être lié par les conditions générales de la présente convention.

Accord complet

Cet accord constitue la déclaration complète et exclusive d'accord entre vous et 407 ETR, et remplace et fusionne toutes les propositions antérieures et tous les autres accords. Dans le cas où une disposition du présent accord serait jugée illégale ou inapplicable, cette disposition serait éliminée dans la mesure minimale nécessaire pour que le présent accord demeure par ailleurs en vigueur et exécutoire. Les entêtes de la présente sont donnés à titre d'information uniquement et ne modifient en rien l'interprétation de la présente entente.

Questions ou Avis

Si vous avez des questions ou souhaitez nous faire parvenir un avis concernant cette convention ou votre carte, veuillez visiter notre site web au www.407etr.com/fr ou appelez-nous au 1-888-407-0407.

(Mis à jour : août 2014.)